

L'aide CASDAR pour la formation Et le crédit d'impôt formation





Quand bénéficiaire de l'aide CASDAR ?



Lorsque vous suivez une formation dont le thème entre dans l'une des neuf thématiques de la politique nationale de développement agricole et rural (cf. liste ci-dessous), vous pouvez bénéficier sous conditions d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement, avec le concours de la subvention « CASDAR » du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Quelles sont les thématiques éligibles ?



Les neuf thématiques prioritaires du programme national de développement agricole et rural financé par le CASDAR pour la période 2022-2027 :

- 1 Chaînes de valeur valorisant des modes de production agroécologiques
- 2 Renouvellement des générations, qualité de vie au travail
- 3 Réduction des émissions de gaz à effet de serre et stockage du carbone
- 4 Autonomie protéique et azotée
- 5 Agrobiodiversité
- 6 Accompagnement des systèmes de production face aux aléas et au changement climatique
- 7 Gestion intégrée de la santé animale et végétale
- 8 Bien-être animal
- 9 Levier du numérique



Comment bénéficiaire du crédit d'impôt formation ?



Tout chef d'entreprise imposée au régime du bénéfice réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle (Loi du 2 août 2005 en faveur des PME).

Bénéficiaires : Exploitants individuels, gérants, présidents, administrateurs, directeurs généraux et membres du directoire des entreprises individuelles, des sociétés de personnes et des sociétés commerciales. Les associés de ces sociétés sont concernés par le dispositif.

Aide : Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaire du SMIC dans la limite de 40 heures par année civile et par entreprise. Les agriculteurs regroupés en GAEC bénéficient chacun d'un crédit de 40 heures.

Le crédit d'impôt s'impute sur l'impôt sur les sociétés dû par l'entreprise si celle-ci est soumise à l'impôt sur les sociétés, sinon sur l'impôt sur le revenu des associés. Pour les exploitations individuelles, le crédit d'impôt est imputé sur l'impôt sur le revenu du contribuable.

Dans tous les cas, si le crédit d'impôt est supérieur au montant de l'impôt dû, l'excédent est restitué.



Comment bénéficier du crédit d'impôt formation ?



Démarche et justificatifs : Pour bénéficier du crédit d'impôt, lors de sa déclaration d'impôt, le bénéficiaire doit renseigner la déclaration spéciale (Cerfa n° 12635*01, téléchargeable sur www.impots.gouv.fr) et reporter le montant du crédit d'impôt sur l'imprimé de la déclaration. Celle-ci doit être déposée auprès du comptable de la direction générale des impôts.